

Location de sites

Dans le cadre de son offre de services en radiocommunication, le CSPQ permet à sa clientèle de procéder à la location de sites de radiocommunication.

Celui-ci comprend notamment la location d'espaces pour l'installation d'antennes et d'abris pour de l'équipement de radiocommunication.

Il est principalement destiné aux firmes de télécommunication ayant besoin de davantage d'espace sur les sites du gouvernement.